

Département de MOSELLE  
Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 08 LAGDEL2015.8.4

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 1<sup>er</sup> septembre 2015 - Séance du 11 septembre 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents** : M.MANDOIS Alain, M. BREGÉARD Pierre, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,  
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absents excusés** : M. NOYE Patrick, M. GALLAND Victor

**Objet** : Convention Ad'Ap. CCS-Commune.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Saulnois n°CCSDCC15083 du 20 juillet 2015,

Compte tenu de la loi n°2014-58 du 27 janvier dite « MAPTAM » de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la CCS, dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace, du logement et du cadre de vie », a décidé d'accompagner et de soutenir financièrement ses communes pour la réalisation des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap),

Compte tenu du nombre d'agendas à réaliser, il semble nécessaire de demander une prorogation de délai de 12 mois,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Saulnois dans le cadre de la réalisation des Agendas d'Accessibilité Programmée,
- d'autoriser le maire à remplir et envoyer le document de prorogation ci-joint accompagné d'un courrier pour justifier ladite demande de prorogation.

Pour copie conforme.

Le Maire

Certifié exécutoire.

Serge ZIEGLER

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 08

LAGDEL2015.1.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
Conv. du 1<sup>er</sup> septembre 2015 - Séance du 11 septembre 2015**

**Sous la Présidence de M. Serge ZIEGLER, Maire**

**Présents** : M.MANDOIS Alain, M. BREGEARD Pierre, THOMASSIN Florian, M. BIER Philippe,  
M. VALLE Jean-Marie, M. JAHN Marc, Mme WAGNER-RETTEL Alexandra.

**Absents excusés** : M. NOYE Patrick, M. GALLAND Victor

**Objet** : Forêt communale - Tarif 2016 des stères et désignation de garants -

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

=> fixe le tarif du bois de chauffage façonné (sur coupe/bord de route) à **7 €** le stère,

=> fixe le tarif des menus produits à **40 €** le stère.

=> reconduit les quatre garants responsables désignés auparavant, à savoir :  
MM BIER Philippe, VALLE Christian, BREGEARD Pierre et JAHN Marc,

=> précise que lors de décisions litigieuses, le conseil municipal sera consulté.

Pour copie conforme.

Le Maire

Certifié exécutoire.

Serge ZIEGLER